

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 7 MARS 2022 À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond Monsieur Stéphane Duquette
 Madame Patricia Rachofsky Monsieur Jean Asnong
 Madame Hélène Campbell Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

Suite aux nouvelles mesures sanitaires la réunion s'est tenue en vidéo-conférence avec le lien zoom.

2022-03-036 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Stéphane Duquette, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

Ouverture de la séance

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Période de questions

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

2.3 Correspondance.

Administration et finances

3.1 Adoption du règlement 2022-02 intitulé « Règlement établissant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2022 ».

3.2 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

3.3 Adoption du projet de règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

3.4 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme ».

3.5 Adoption du projet de règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme ».

3.6 Remplacement de Madame Jeannette Lagüe.

Engagement de crédits (dépenses)

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiement directs

Inspection et urbanisme

6.1 Rapport d'inspection du mois de février.

Voirie et hygiène

7.1 Protocole d'entente avec la Municipalité de Stanbridge Station demande de rencontre.

7.2 Modification du contrat de traitement des matières recyclables.

7.3 Demande de rencontre avec le Ministère des Transports concernant les routes numérotées.

7.4 Achat d'un luminaire de rue pour l'intersection du Rang St-Joseph et la route 133.

7.5 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. déposé par le Ministère des Transports.

Loisirs, culture et vie communautaire

Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adopté

Madame Hélène Campbell et Monsieur Jean Asnong se retirent de la prochaine question posée par Madame Heidi Asnong.

Madame Hélène Campbell et Monsieur Jean Asnong se joignent aux présentes.

2022-03-037 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

Il est proposé par Monsieur Stéphan Duquette, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que rédigé.

Adopté

Correspondance.

La directrice générale fait un résumé de la correspondance.

2022-03-038 Adoption du règlement 2022-02 intitulé « Règlement établissant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2022 »

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

RÈGLEMENT 2022-02

ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001)*, la municipalité fixe, par règlement, une rémunération et une allocation de dépenses au maire et aux conseillers ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil du 7 février 2022, ainsi que le projet de règlement.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2022-02 établissant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2022 soit et est adopté comme suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé « Règlement numéro 2022-02 concernant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2022 ».

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, toute rémunération est fixée par règlement.

La rémunération annuelle du maire sera de neuf mille trois cent soixante-neuf dollars et soixante-quatorze sous (9 369.74\$)

La rémunération annuelle d'un conseiller sera de trois mille cent vingt-trois dollars et vingt-neuf sous (3 123.29).

En cas d'absence du maire pour une période de trente (30) jours et plus, le maire suppléant reçoit la rémunération du maire au prorata de la durée de remplacement.

ARTICLE 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, en plus de toute rémunération fixée au présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération est accordée à chaque membre du conseil jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par la loi. L'allocation de dépenses visée au premier alinéa est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne se fait pas rembourser.

L'allocation annuelle de dépenses du maire sera de quatre mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-sept sous (4 684.87\$)

L'allocation annuelle de dépenses d'un conseiller sera mille cinq cent soixante et un dollars et soixante-cinq sous (1 561.65\$).

En cas d'absence du maire pour une période de trente (30) jours et plus, le maire suppléant reçoit l'allocation de dépenses du maire au prorata de la durée de remplacement.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Lorsque le maire est remplacé par le maire suppléant, pour une période consécutive de trente (30) jours ou plus, le maire suppléant a droit, à compter de la trente et unième (31e) journée, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une rémunération égale à celle du maire pendant la période de remplacement.

ARTICLE 5 VERSEMENT PÉRIODIQUE

La rémunération et l'allocation de dépenses prévues au présent règlement sont versées par la Ville en douze (12) versements égaux et consécutifs à la fin de chaque mois.

ARTICLE 6 ABROGATION

Le présent règlement abroge le Règlement 2020-08 fixant le traitement des membres du conseil de la municipalité et ses amendements.

ARTICLE 7 INDEXATION

À compter de l'exercice financier 2023 et pour chaque exercice financier subséquent, la rémunération des membres du conseil fixée au présent règlement sera indexée à la hausse de 3% annuellement.

ARTICLE 8 PRISE D'EFFET

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions législatives en vigueur.

Martin Bellefroid
Maire

Lucie Riendeau
Directrice générale

Adopté

2022-03-039 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Asnong, qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal le règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats.

Adopté

2022-03-040 Adoption du projet de règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 2022-03 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

Adopté

2022-03-041 Avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme »

Avis de motion est donné par la conseillère Madame Hélène Campbell, qu'à une séance subséquente sera adopté en vertu de l'article 445 du Code municipal le règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme ».

Adopté

2022-03-042 Adoption du projet de règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme »

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 2022-04 « constituant un comité consultatif d'urbanisme ».

Adopté

2022-03-043 Remplacement de Madame Jeannette Lagüe

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Madame Jeannette Lagüe en date du 29 mars 2022. Qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée pour ses bons services. De mandater la directrice à préparer un cahier des charges à cet effet.

Adopté

2022-03-044 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiement directs

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessous décrite.

Payable par chèque			
5131	Adams Excavation	Contrat déneigement routier	19 500.00
5132	Jocelyn Belisle	Dossier général	362.17
5133	Cour municipale Cowansville	Frais administratifs	287.44
5133	Ville de Cowansville	Facturation quote-part 2022	312.73
5134	Gestim	Inspection - Permis et certificats	1 872.04
5135	BMR L'Homme et Fils	Quincaillerie	74.25
5136	Nopac	Collecte des ordures / février	1 732.67
		Collecte du recyclage / février	3 606.20
		Collecte du compost / février	3 733.05
5137	Papeterie Cowansville	Fourniture	37.71
5138	Vox Avocat	Dossier général	2 331.69
5139	R.I.G.M.R.B.M.	Traitement ordures / février (5 600 kg)	568.62
		Traitement compost / février (2 020 kg)	148.63
5140	Sani-Éco	Traitement du recyclage / février	227.77
		Addenda contrat pour les rejets	460.99
5141	Solution Burotic360	Contrat entretien	114.48
5142	Ville de Bedford	Compteur d'eau	3 230.00
		Total des chèques	38 600.44
Payable en ligne			
	Bell Mobilité	Tablette du maire	80.71
	Hydro-Québec	Éclairage de rues / février	334.26
	IHR Télécom	Accès Internet et téléphones / mars	189.48
	CARRA	Régime de retraite des élus / février	478.63
		Facture de la déclaration annuelle	77.21
	Retraite Québec	Facture annuelle des cotisations pour 2022	1 093.00
	D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST / février	2 294.44
	D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / février	728.66

Immatriculation	Camion de la voirie	573.17
La Capitale	Assurances collectives / février	647.61
Pétrole Dupont	Huile à chauffage / janvier	601.37
Visa (Gerry)	Essence	188.46
Visa (Pascale)	Postes Canada (timbres)	357.48
	Postes Canada, bulletin municipal février	51.77

Total des paiements en ligne 7 696.25

Paiement fait

5125	Ministère du Revenu QC	Avis de cotisation/2021-06	32.40
5126	Ministère du Revenu QC	Avis de cotisation/2020	49.05
5127	Édouard Asnong	CCU novembre 2021	40.00
5128	Marcel Roy	CCU novembre 2021	40.00
5129	Réal Gagnon	CCU novembre 2021	40.00
5130	Journal le Saint-Armand	Dons (résolution 2022-02-023)	200.00
	Salaires des élus	Février	3 242.71
	Salaires des employés	Février	5 544.92
	Total de salaires		<u>9 189.08</u>

Total des comptes 55 485.77

Adopté

Rapport d'inspection du mois de février 2022

Les rapports d'inspection du mois de février 2022 ont été déposés.

2022-03-045 Protocole d'entente avec la Municipalité de Stanbridge Station demande de rencontre

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents que demande soit faite à la municipalité de Stanbridge Station afin de discuter des modalités du protocole d'entente pour les travaux du Chemin St-Henri.

Adopté

2022-03-046 Modification du contrat de traitement des matières recyclables

Considérant que l'industrie du recyclage du Québec vit présentement une crise sans précédent;

Considérant que les marchés internationaux se ferment et sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des matières recyclables transmises;

Considérant qu'au Québec, cette situation se répercute notamment par une augmentation importante des coûts pour les municipalités, une diminution de l'offre de services, et même, dans certains cas, par la fermeture des centres de tri;

Considérant le caractère imprévisible de la situation actuelle en rapport avec les conditions initiales au moment de contracter;

Considérant l'urgence de convenir d'une solution entre les parties, notamment en ce qui concerne le traitement des matières recyclables;

Considérant la nécessité de revoir et de mettre à jour certains éléments du contrat entre les parties, afin de s'adapter à la situation, et pour pouvoir assurer la qualité du service et la réalisation des objectifs de récupération;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la modification du contrat de traitement des matières recyclables entre la municipalité et Sani-Eco Inc. en fonction de l'addenda présenté séance tenante.

D'autoriser la signature de cet addenda et ainsi que par la directrice générale.

D'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire de 460.99\$ à Sani-Eco à titre d'indemnité pour excédents de rejets entre le 1^{er} janvier 2020 et le 28 février 2022 et que demande soit faite afin de recevoir un rapport.

Adopté

2022-03-047 Demande de rencontre avec le Ministère des Transports concernant les routes numérotées

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite au Ministère des Transports pour une rencontre concernant les routes numérotées, le fauchage des abords de routes, les nids de poule, le lignage, les panneaux d'arrêt et concernant la sécurité des usagers.

Adopté

2022-03-048 Achat d'un luminaire de rue pour l'intersection du Rang St-Joseph et la route 133

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 2 luminaires de rues pour l'intersection du Rang St-Joseph et la route 133 et un autre de l'autre côté sur la route 133.

Adopté

2022-03-049 Demande d'appui à la C.P.T.A.Q. déposé par le Ministère des Transports

Considérant que la demande d'appui à la C.P.T.A.Q. provient du Ministère des Transports du Québec vise à acquérir les lots 6 403 227 et 5 452 868 appartenant à la ferme J.L. Choquette, S.E.N.C., situés en bordure de l'autoroute;

Considérant que le potentiel agricole des lots est très faible vu la superficie restreinte, l'accès dû à la nouvelle autoroute et situé en zone inondable et en milieux humides;

Considérant que le propriétaire actuel des lots est favorable à la demande;

Considérant qu'il n'y aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;

Considérant qu'il n'y aurait pas de conséquences sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Considérant qu'il n'y aurait pas de conséquences sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Par conséquent, il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à la majorité des conseillers présents, Madame Hélène Campbell et Monsieur Jean Asnong étant contre la présente, que la municipalité de Pike River appuie la présente demande.

Adopté

2022-03-050 Demande de don du Club de Patinage de Bedford

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un chèque au montant de 350.00\$ au Club de patinage de Bedford.

Adopté

Madame Hélène Campbell et Monsieur Jean Asnong se retirent pour le prochain point à l'ordre du jour.

2022-03-051 Demande d'appui par Madame Heidi Asnong auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre les informations nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques au sujet de contaminants sur son terrain.

Adopté

Madame Hélène Campbell et Monsieur Jean Asnong se joignent à l'assemblée.

2022-03-052 Terrains excédentaires MTQ demande à la C.P.T.A.Q

Considérant qu'une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. a été déposée par le Ministère des Transports concernant l'acquisition des lots 6 403 227 d'une superficie 1,42 hectare et 5 452 869 d'une superficie de 0,45 hectare, appartenant à Ferme J.L. Choquette, S.E.N.C.

Considérant que ces superficies sont considérées comme des pertes pour l'agriculture et qu'elles doivent être compensées par une superficie similaire du côté est entre la rivière et l'autoroute 35.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que demande soit faite auprès de la C.P.T.A.Q. de prendre connaissance de la présente résolution et de compenser les superficies de terrain perdues par une superficie similaire du côté est entre la rivière et l'autoroute 35.

Adopté

2022-03-053 Perte de subvention par certains agriculteurs de la région en lien avec un programme pour des pratiques agroenvironnementales durables

Considérant que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est inclus dans la région de la Montérégie pour le MAPAQ;

Considérant que certains agriculteurs de la région ont vu leur dossier traité comme s'ils étaient considérés appartenir à la région de l'Estrie;

Considérant que ledit traitement fait en sorte que les agriculteurs reçoivent un montant de subvention moindre que s'ils étaient considérés comme étant en Montérégie;

Considérant la volonté de la MRC Brome-Missisquoi que son territoire soit considéré en Montérégie plutôt qu'en Estrie, aux fins de l'agriculture et de la foresterie;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, de la situation et de lui demander de prendre les mesures nécessaires afin que les agriculteurs du territoire reçoivent leur juste part en corrigeant le contexte actuel et voir à ce qu'il ne se reproduise plus.

De transmettre également une copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonardel, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest.

Adopté

2022-03-054 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance à 21h19 heures.

Adopté

Martin Bellefroid Maire

Lucie Riendeau Directrice générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 7 mars 2022.

Lucie Riendeau gma
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid Maire